ART. 33 N° **II-CF849**

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-CF849

présenté par

Mme Manin, Mme Victory, M. Juanico, Mme Tolmont, Mme Rabault, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

ART. 33 N° II-CF849

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	300 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	300 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	300 000	300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et Apparentés vise à rétablir au niveau de la LFI 2020 le montant des crédits alloués à la santé étudiante, les activités associatives, culturelles et sportives.

Ces crédits étudiants sont abaissés de 300 000 euros alors qu'il s'agit de la santé des étudiants, de leurs activités associatives, culturelles et sportives, autant d'axes forts de la vie étudiante qui ont été durement impactés par la crise sanitaire et qu'il est indispensables de soutenir pour assurer la santé physique, mentale et le bien être des étudiants.

Le Gouvernement ne peut pas continuer de se reposer sur la CVEC, donc sur les étudiants euxmêmes, pour financer la santé des étudiants.

La période du Covid-19 a été extrêmement difficile pour de nombreux étudiants qui faute de place dans leur domicile familial ont dû se résoudre à vivre confinés dans des logements exigus et souvent mal équipés pendant plusieurs mois.

Il est donc proposé de rétablir les 60 486 862 € inscrits dans la LFI 2020.

Afin d'assurer la recevabilité du présent amendement, il est gagé ainsi :

ART. 33 N° II-CF849

- il abonde de 300 000 €, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 3 « santé, activités associatives, culturelles et sportives » du programme 231 « vie étudiante »

il diminue de 300 000 €, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 7
« Développement des satellites de météorologie » du programme 193 « Recherche spatiale »